

CANTON DE FOURMIES

MAIRIE
DE**TRÉLON**
Ville internet : @@L*

TRELON, le 22 Février 2017

Le Maire de Trélon

à

LETTRE TRIMESTRIELLE N° 60

Madame, Monsieur,

En ce mois de Mars, c'est souvent notre traditionnel carnaval de Saint Pansard. Cette journée nous permet de nous détendre dans la bonne humeur et perpétue la tradition. A la suite des événements tragiques de l'été dernier à Nice, des règles de sécurité draconiennes nous sont imposées. En accord avec les responsables de l'association et la gendarmerie, le cortège empruntera ainsi un circuit inédit et totalement protégé afin d'éviter la suppression pure et simple de la fête. On ne peut pas vivre dans la crainte permanente mais on se doit d'être prudent.

Il y a deux mois la maison médicale ou maison de santé pluridisciplinaire ouvrait ses portes. Je pense que nous disposons dans la commune d'un remarquable outil pour votre santé. Chacun a pu prendre ses repères et y trouver le meilleur moyen de se soigner. Ce principe de maison de santé pluridisciplinaire devrait s'amplifier en France. Je suis très heureux que, grâce à la Communauté de Communes du Sud-Avesnois, nous ayons pu obtenir cet équipement. Dans la maison médicale il y a donc deux médecins, trois groupes d'infirmiers, deux orthophonistes, un kinésithérapeute et des bureaux de permanence où interviennent une sage-femme et un pneumologue.

En plus une partie du bâtiment est consacrée à la prévention. C'est là qu'interviennent la PMI et l'art thérapeute. Une anomalie bien française ne permet pas à un ostéopathe d'exercer dans les murs de la maison de santé. C'est pour cela qu'un jeune ostéopathe Eymrick Hennart vient d'ouvrir son cabinet là où exerçaient les orthophonistes. Chacun a donc le choix de la médecine qu'il veut suivre. Trélon s'enrichit ainsi d'une nouvelle activité médicale. Je rappelle qu'en un trimestre nous avons vu s'ouvrir un magasin de vêtements, une pizzeria et un cabinet d'ostéopathe. Sachez en profiter !

Afin de garder le centre ville le plus vivant possible nous venons de racheter l'immeuble de la Caisse d'Épargne avec le projet d'y installer une activité commerciale au rez-de-chaussée. Le premier étage sera aménagé en un appartement.

L'année dernière, je vous avais dit que nous passerions aux procès-verbaux électroniques pour verbaliser surtout les défauts de stationnement. Ce fut long à mettre en place mais nous y sommes arrivés.

Je suis toujours révolté quand je vois les trottoirs encombrés obligeant les parents à marcher sur la route avec de jeunes enfants et des poussettes. Je trouve cela intolérable tout comme le stationnement sur les places réservées aux personnes handicapées. Aussi, à partir du 15 Mars, ce sera la tolérance zéro pour ce genre de situation. Je sais qu'il est aisé de stationner juste devant chez soi ou

devant le commerce qui nous intéresse mais la marche n'a jamais fait de mal à quiconque. Ces règles sont des règles de civisme, qu'on les respecte !

Nous réfléchissons toujours au devenir de l'ancienne maison de retraite, le château des Carmes. Si le principe de l'acquérir est bien arrêté, la destination finale n'est pas encore totalement établie.

Le centre hospitalier de Maubeuge est fortement intéressé et cette semaine nous nous sommes mis d'accord sur les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du château ainsi que sur le principe du loyer.

En même temps, la préfecture propose d'aménager un centre d'accueil et d'hébergement de familles en difficultés. Je vous tiendrai régulièrement au courant de l'évolution du dossier.

Le problème des migrants, qui avait interpellé certains, a été parfaitement géré et je remercie vivement Monsieur Le Directeur du Foyer Claude Jourdain.

Le mois de Mars, c'est le moment de l'établissement du budget. La réduction des dotations de l'État commence à se faire sentir mais je préfère diminuer les investissements que d'augmenter les impôts. Nous réaliserons pourtant le restaurant scolaire et reportons à 2018 l'ouverture de la micro-crèche tout en commençant les travaux cette année dans l'attente des subventions.

Un dossier reste en suspens : c'est la réhabilitation de la maison Ténart en médiathèque. C'est une très lourde décision à prendre car si nous n'intervenons pas rapidement nous serons obligés de la raser. La diminution des dotations de l'État est difficile à supporter et nous ne devons pas mettre en péril les finances de la commune pour les années à venir.

Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai du budget et de toutes les décisions prises dans l'intérêt de la ville.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous assure de notre entier dévouement.

Le Maire,



François LOUVEGNIES

PS : La panne d'éclairage public est due à une mauvaise connexion de la part d'EDF (Enedis) lors de la mise en service des nouveaux transformateurs. Il faudra environ dix jours pour réparer l'erreur.